



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



L'essentiel & plus encore

TRANSPORT SOLIDARITÉ SANTÉ

PERMETTRE L'ACCÈS AUX
SOINS POUR TOUS



ameli.fr



TRANSPORT SOLIDARITÉ SANTÉ

> Présentation du dispositif

Le dispositif Transport solidarité santé a pour but de permettre aux Loir-et-Chériens dans l'impossibilité de se déplacer de recourir à un taxi pour se rendre à des consultations, des soins, des dépistages, ...

Il ne concerne que les transports non pris en charge au titre légal (exemples : en rapport avec une affection de longue durée, une entrée ou une sortie d'hospitalisation, ...)

> Pour en bénéficier vous devez :

- Être affilié à l'un des 2 grands régimes de l'Assurance Maladie (CPAM ou MSA) ;
- Être en situation d'isolement géographique, économique et social et être dans l'impossibilité de vous déplacer par vos propres moyens (famille, amis, voisinage, transports en commun ...) ;
- Résider à votre domicile (hors établissement) ;
- Être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) et/ou de la Complémentaire santé solidaire ou disposer de ressources modestes (évaluées lors de l'instruction de votre demande).

> Mode d'emploi pour demander cette aide :

1. Compléter l'intégralité du formulaire ci-joint.
2. Joindre l'avis d'imposition de tous les membres du foyer (sauf si RSA ou Complémentaire santé solidaire) et prescription médicale si rendez-vous successifs (kinésithérapeute ou orthophoniste).
3. Envoyer la demande entre 1 mois et 48 h avant le rendez-vous.



Tout transport réalisé sans notification d'accord préalable sera à vos frais.

4. En cas d'avis favorable, présenter au taxi conventionné choisi l'accord de la caisse pour effectuer le transport (hors transport en ambulance ou VSL [véhicule sanitaire léger]).



BON DE PRISE EN CHARGE TRANSPORT SOLIDARITÉ SANTÉ

> Identification du demandeur

Nom :

Prénom :

Bénéficiaire du transport :

Numéro de sécurité sociale :

Téléphone :

Adresse :

Nom du professionnel de santé à consulter :

Spécialité :

Adresse du praticien :

Nombre de transport(s) envisagé(s) : transport(s) aller/retour

Date(s) du/des rendez-vous (obligatoire) :

Cette demande de prise en charge a été :

faite par vos soins remise par :

J'atteste sur l'honneur être dans l'impossibilité de m'y rendre par mes propres moyens et vous solliciter en dernier recours.

À, le

Signature

> Cadre réservé à la caisse d'assurance maladie

Avis de la caisse d'assurance maladie :

Accord de prise en charge

Refus de prise en charge

pour transport (s) aller/retour

(décision non contestable)

du au

Date de l'accord :

Cachet :

> En savoir plus sur les aides financières individuelles

L'action sanitaire et sociale a pour but de favoriser l'accès aux soins des assurés sociaux fragilisés par la maladie et/ou le handicap, en situation de précarité financière. Des aides peuvent être accordées sous certaines conditions.

Pour en savoir plus, contactez votre caisse d'assurance maladie :

- **MSA Berry-Touraine :**
 - par mail à actionsociale.blf@berry-touraine.msa.fr
 - par téléphone au 02 54 29 45 34 (de 9 h 00 à 12 h 00)
- **CPAM de Loir-et-Cher :**
 - depuis votre compte ameli, saisissez « demander une aide financière »
 - par téléphone au 36 46 (service gratuit + coût de l'appel)

Formulaire à retourner à la caisse d'assurance maladie



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



L'essentiel & plus encore